



COUPE EMILY MOULTON 2019

IRC et OSIRIS

AVIS de COURSE COURSE EN EQUIPAGE entre Saint-Malo – Jersey – Granville et Chausey Comptant pour le Championnat UNCL Manche Atlantique Overall.

I. ORGANISATION

<p>SNBSM Quai du bajoyer 35400 St Malo Tel : 02 23 18 20 30 Mail : snbsm.siege@wanadoo.fr Site : http://www.snbsm.com</p>	<p>Yacht club de Granville Quai de Hérel 50400 granville Tel : 02 33 50 04 25 Site: www.yachtclubgranville.com</p>
<p>UNCL Face au 36 quai Alphonse Le Gallo 92100 Boulogne sur seine Tel : 01 46 04 17 73 Email : uncl@uncl.com Site : www.uncl.com</p>	

I.2. COMITE DE COURSE :

Président : Jean Journée

I.3. JURY :

Président : Gilles Lezan

I.4. COMITE TECHNIQUE

Président : Marc Noël

2. RÈGLES DE COURSE :

2.1. Épreuve régie par les textes en vigueur ci-dessous, chaque texte prévalant sur le précédent :

- R.C.V. sauf les règles modifiées en 2.2.
- Prescriptions de la F.F.V.
- La jauge IRC 2019.
- Les règles de la jauge OSIRIS FFV 2019
- La catégorie 3 de la réglementation spéciale régissant les normes minimales d'armement et d'emménagement de la WSA. (OSR) édition 2018, avec les additifs du § 3 ci-dessous.
- L'avis de course
- Les Instructions de Courses disponibles le 31 mars et leurs avenants

2.2. Les règles suivantes des R.C.V. sont modifiées :

- Règle 35 : Temps limite
- Règle 44 : Pénalités



COUPE EMILY MOULTON 2019

IRC et OSIRIS

3. VOILIERS ET EQUIPAGES :

Cette épreuve est ouverte à tous voiliers monocoques munis de filières conformes OSR et répondant aux éléments ci-dessous :

3.1. Voiliers

- Tous les monocoques doivent avoir un certificat IRC 2019 et ou OSIRIS
- Les bateaux devront avoir : SSSN minimum : 20 ou RORC STIX ou STIX minimum : 23 ou AVS minimum : 130 – 0.005 x m ou ISO Certification Cat. B
- Moteur de propulsion obligatoire selon OSR cat. 3, § 3.28
- Le radeau de survie est obligatoire et devra avoir été révisé pour la saison 2019 et le carnet de visite régulièrement visé.

Radiocommunications :

- La V.H.F. fixe (25W) est obligatoire, soit avec haut-parleur de rappel dans le cockpit, soit doublée d'une V.H.F. portable dans le cockpit.
- Le canal de course est le canal 77.
- La veille V.H.F. est obligatoire sur ce canal. Double veille conseillée.

Chaque voilier français portant de la publicité doit avoir une carte de publicité délivrée par la FFV

3.2. Equipage

Les équipiers résidant en France doivent avoir une **licence FFV 2019 validée compétition**

4. INSCRIPTION:

Les droits d'inscription s'élèvent à :

Les droits d'inscription s'élèvent à :	*Membres propriétaire de bateau d'un des clubs organisateurs	Non membres
Droits d'inscription	90 €	120 €

Les droits couvrent :

- L'organisation de la course
- Les places de port
- La remise des prix

5. PROGRAMME: (UT+2)

Centre de course : SNBSM Atterrage Port des Sablons Saint-Malo

Vendredi 19 Avril de 16h à 19h : Contrôle des inscriptions et remise des dossiers course

Samedi 20 Avril de 9h à 11h : Suite de remise des dossiers course
11h00 : Briefing des Skippers
12h00 : Signal d'avertissement près du coffre 2: **1ere manche : St Malo- St Hélier**

Dimanche 21 Avril 13h00 : Signal d'avertissement en baie de St Hélier : **2eme manche St Hélier-Granville**

Lundi 22 Avril 09H00 : Signal d'avertissement à Granville : **3° manche : Granville Chausey**
16H00 : Remise des prix à St Malo



COUPE EMILY MOULTON 2019

IRC et OSIRIS

6. CLASSEMENT :

Il sera effectué un classement général IRC, une seule classe suivant le règlement du *Championnat UNCL manche Atlantique overall 2019* et un classement général OSIRIS

Le classement de chaque manche se fait en temps corrigé obtenu en multipliant le temps réel par le coefficient TCF et après application des pénalités éventuelles.

Le classement général se fait par addition des points obtenus à chaque manche selon le système de points a minima (annexe A A4 des RCV).

7. ASSURANCE :

Les participants doivent avoir une assurance RC couvrant les dommages aux tiers et au moins égale aux montants légaux internationaux en vigueur.

8. PRIX :

Les prix seront détaillés dans les Instructions de Course.

9. ZONE DE COURSE :

C'est la zone St Malo – Jersey – Granville – Chausey.

10. PÉNALITÉS : (modifie RCV 44)

RCV 44.1 Pénalités pour infraction aux règles du Chapitre 2 : remplacer « deux tours » par « un tour » et dans RCV 44.2. remplacer « deux » par « un ».

RCV 44.3 ne s'applique pas. La mauvaise ou non-application de RCV 44.1 peut entraîner l'application des règles suivantes :

Une reconnaissance tardive d'infraction à une règle du chapitre 2, mais faite avant l'instruction de la réclamation, entraîne une pénalité en place par application de RCV 44.3 c en substituant 30% à 20%.

Lorsqu'un voilier est condamné à la suite d'une instruction pour infraction à une règle du chapitre 2, la pénalité est de 50% au lieu de 30% ci-dessus.

Le comité de réclamation peut toutefois dans tous les cas disqualifier un voilier, ce qui le supprime du classement provisoire avant pénalités.

Tout bateau qui abandonne est tenu de tout mettre en œuvre pour avertir immédiatement le Comité de Course. Tout manquement à cette règle peut entraîner l'application de la règle R.C.V. 69.

11. MAREES (UT + 2) – Saint Malo

Date	Coef	P.M. Heure	P.M. Hauteur	B.M. Heure	B.M. Hauteur
Samedi 20 Avril	108	8h43	12m90	15h50	0m70
Dimanche 21 Avril	105	9h22	12m80	16h27	0m95
Lundi 22 Avril	97	10h00	12m30	17h00	1m50

12. RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

Quai du Bajoyer – 35400 Saint-Malo

Du lundi au vendredi de 14h00 à 18h30 et samedi de 09h à 12h00

Tél : 02.23.18.20.30

Site : www.snbsm.com